

D. Vous dites que vous entendiez répondre, à Lindsay, aux accusations publiées dans le *Globe*. Permettez que je cite la rectification que l'on a mise au procès-verbal:

Le major Herridge était le beau-frère de M. Bennett et il était en voyage de noces, a dit M. Gordon. Il est aussi allé à Londres plaider un appel devant le Conseil privé, de sorte que s'il devait s'occuper uniquement de ses fonctions de conseiller juridique canadien, il n'aurait pas dû consacrer tout son temps à préparer et à plaider l'appel devant le Conseil privé, et ainsi négliger ses fonctions de conseiller juridique du premier ministre, ce que M. Bennett lui a permis de faire.

R. C'est exact.

D. Et ensuite:

M. Herridge, d'après M. Gordon, est resté longtemps à Londres comme fonctionnaire du Canada, et il était à la solde du gouvernement fédéral pendant son voyage de noces.

R. C'est exact.

D. C'est ainsi que vous avez répondu à l'article du *Globe*?—R. C'est une partie de ma réponse.

D. Comme avocat, monsieur Gordon, n'êtes-vous pas d'avis que cette réponse constituait une défense de l'affirmation publiée dans le *Globe* du 6 janvier?—R. Nullement.

D. Il ne s'y trouve aucune allusion au premier ministre ou aux affirmations que vous aviez faites à son sujet.—R. Il s'y trouve une allusion; vous venez de la lire.

D. Où est-elle? Je ne vois dans ces articles que je viens de lire aucune allusion à vos affirmations au sujet du premier ministre ou aucune rétractation.—R. Je n'ai pas bien saisi votre question.

D. Je dis que le paragraphe que je viens de lire et qui constituait votre réponse... —R. Une partie de ma réponse.

D. Une partie de votre réponse, si vous voulez. Je n'y vois aucune allusion au premier ministre Bennett, ni aucune rectification ou rétractation de vos affirmations du 6 janvier sur son compte.—R. Non.

D. Vous n'avez pas pris la peine, à la réunion de Lindsay, de rectifier vos affirmations antérieures au sujet du premier ministre.—R. Non. Les renseignements que j'avais obtenus m'avaient porté à croire que la cause avait été plaidée à cette époque et que le major Herridge était l'avocat du gouvernement, comme il avait le droit de...

D. Permettez-moi de donner lecture du compte rendu du *Globe* du 16 janvier: "Mise au point par M. Gordon".—R. Puis-je voir cette pièce, le *Globe* du 16?

L'honorable G. N. Gordon, de Peterborough, en profita pour parler de ses affirmations récentes au sujet du ministre du Canada à Washington. Il a dit avoir fait une injustice au major Herridge en affirmant que celui-ci était allé passer sa lune de miel en Angleterre pendant qu'il était en mission officielle pour le gouvernement. Dans le document que M. Gordon a dit avoir reçu l'année du voyage de M. Herridge en Angleterre était transposée, et c'est ce qui l'a induit en erreur. M. Gordon a dit avoir toujours puisé ses renseignements à des sources certaines et dignes de foi, et il a dit son regret que celles-ci lui aient manqué et lui aient fait critiquer injustement M. Herridge.

R. La dernière partie est exacte, mais elle n'est pas complète.

D. C'est un cas de plus où le journal a mal cité vos paroles.—R. J'ai été reporter et je sais exactement ce qui est arrivé. Vous ne me dites rien de nouveau. Le premier ministre Bennett lui-même a été inexactement cité, en 1913, dans les Débats de la Chambre des communes.